

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 avril 2021

Date de la

Convocation :
8 avril 2021

Date d’Affichage :
14 avril 2021

Objet : Délibération n° 2021-063

Extension des Services Techniques :

Demande de subventions complémentaires.

L’an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. PONS Nicolas par Mme GUIGUES Véronique, M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet relatif à l’extension des Services Techniques de la commune bénéficie d’une subvention de 76 542.25 € de la part de l’Etat au titre de la DETR 2019.

CONSIDERANT que ces travaux dont le montant est estimé à 256 000 HT pourraient bénéficier d’une aide financière complémentaire de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) dans le cadre du Fonds de Soutien aux Communes.

VU le plan de financement proposé pour cette opération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté par M. le Maire.
- **SOLLICITE** auprès de la CCB les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention DETR	76 542.25 €
- Subvention CCB (30%)	76 800.00 €
- Autofinancement	102 657.75 €

Total 256 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE